



Le contrat de professionnalisation en 3A

3 mai 2016

Guillaume Graton
Maeva Gardavoit
Martine Justinien
guillaume.graton@centrale-marseille.fr
pole-pro@centrale-marseille.fr



Pourquoi opter pour le contrat de professionnalisation ?

- Une immersion plus précoce dans l'entreprise
- La possibilité d'allier formation théorique et mise en pratique
- Une acquisition des compétences spécifiques aux métiers exercés (méthodes, logiciels, outils, aspects scientifiques)
- Une expérience professionnelle de 1 an valorisable sur le CV
- Une plus grande chance d'embauche en CDI à l'issue du contrat
- Un salaire pendant 1 an
- La gratuité des frais d'inscription à l'école
- Quelques trimestres supplémentaires de cotisation retraite



L'alternance sur 1 an

Coté entreprise

- L'entreprise embauche un élève en contrat de professionnalisation (CDD spécifique de 2ans) en début de 3A
- Son salaire est de 750 à 1200 € + les divers avantages de l'entreprise (tickets resto, CE, indemnités de transport)
- L'entreprise participe à la formation de l'élève et lui assigne un maître d'apprentissage, qui le suivra pendant l'ensemble des périodes en entreprise
- L'entreprise finance la formation via les OPCA de sa branche professionnelle



L'alternance sur 1 an

Coté ECM

- L'apprenti(e) a une carte d'étudiant, mais dépend de la Sécurité Sociale liée à son employeur
- L'apprenti(e) est dispensé(e) de frais d'inscription à l'école
- Présence obligatoire à l'ECM, il doit fournir un justificatif en cas d'absence
- Le diplôme obtenu est le même.
- L'élève est inscrit à l'Ecole et dans un Centre de Formation d'Apprentis, EPURE Méditerranée



Qui peut postuler ?

- Conditions :
 - Etre admis en 3A
 - Avoir fait sa mobilité internationale en 2A
 - Validation obligatoire de la Direction de la Formation
 - Acceptation formelle de l'entreprise obligatoire avant le **1^{er} septembre**
 - Signature des contrats entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} octobre.
- Durée du contrat d'apprentissage : 12 mois
- 1^{ère} période en entreprise vers mi-octobre



Organisation de la 3A

- Toutes les options vous sont ouvertes (sous réserve de l'avis de l'entreprise, qui peut demander une ou 2 options spécifiques)
- Vous êtes complètement mélangés à la promo
- Vous suivez **tous les enseignements** comme les autres élèves 3A (TC, langues, Option, projets, conférences) à **l'exception de la filière métier** (semaines en entreprise) qui est une UE spécifique « Compétence en entreprise – CEE5 »
- Pas d'ateliers « référents »
- Congés payés et RTT à prendre pendant vos périodes entreprise



Calendrier prévisionnel d'alternance

Début

3 A	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août				Septembre						
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
TEMPS 3													Projet ingénieur																																										

21 semaines à Centrale

36 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

Fin



Organisation et Contraintes

- Signature d'un contrat d'apprentissage
 - avec l'entreprise,
 - validé par le CFA Epure dont vous dépendez
 - une copie à l'ECM
- Dès que le contrat est signé, vous devenez salarié !

Votre présence en cours est OBLIGATOIRE et CONTRÔLÉE

- Chaque heure planifiée (cours, TD, conf, visite, projet ...) doit faire l'objet d'une signature.
- Toute absence non justifiée est considérée comme un abandon de poste et est signalée à l'entreprise
- Les seules justifications possibles sont celles acceptées par le code du travail (maladie avec arrêt de travail fourni dans les 48h, accident du travail déclaré, décès d'un proche, convocation à un examen)
- Un abandon en cours d'année est possible, **mais l'UE Compétence en entreprise – CEE5 ne pourra pas être validée**



Comment trouver une offre?

- **Par vous-même**
 - **Les offres en ligne sur les sites des entreprises**
 - Les offres sont souvent présentées comme des offres d'alternance sur 1 à 3 ans, ne pas hésiter à postuler en précisant bien la durée de 1 an
 - Tous les grands groupes recherchent énormément d'alternants
 - N'hésitez pas à vous éloigner de Marseille, certaines grands groupes aident à la mobilité
 - **Profitez de votre stage 2A**
 - Si le stage et l'entreprise vous conviennent, essayez de convaincre l'entreprise de vous garder en alternance
 - N'hésitez pas à nous contacter pour les informations administratives et financières



Comment trouver une offre?

- Via certains sites web dédiés aux offres d'alternance
 - <http://www.studyrama-emploi.com/>
 - <http://jobs-stages.letudiant.fr/offre-alternance.html>
 - <http://www.laplacepro.com/>
 - www.erdf.fr
 - www.emploi.sncf.com
 - www.rte-france.com
 - www.sncf.com/alternance
 - www.schneider-electric.fr
 - www.siemens.fr
 - www.cadarache.cea.fr/fr/emploi/stages
 - www.airbushelicopters.com/website/en/ref/People-&-Careers
 - www.thalesgroup.com/en/careers/mains-careers
 - <http://www.lafargecareers.com>
 - <http://www.dow.com/fr-fr/france/carrieres>
 - www.jobteaser.com/fr/entreprises/arcelormittal/offres-emploi-stage
 - <http://www.loreal.fr/carrières>



Comment trouver une offre ?

- **Les offres proposées via le site de l'Ecole**
 - Des offres d'alternance mises en ligne de mai à septembre sur le site de l'école (les durées de 1 à 3 ans sont souvent à titre indicatif, les entreprises s'adaptant à notre rythme d'alternance)
- <https://formation.centrale-marseille.fr/fr/offres-de-contrats-dapprentissage>

ATTENTION, la France s'arrête en août, cherchez dès maintenant pour trouver avant fin juillet, c'est le plus sûr!



Processus de recrutement

- Les entreprises ont généralement un processus de recrutement plus long que pour les stagiaires (plus d'entretiens, de tests de personnalités, ...)
- Dès que vous avez passé les premières étapes du processus, tenez nous au courant par mail
- Dès que vous avez un accord de principe de l'entreprise, vous devez informer l'Ecole en transmettant la fiche de renseignement remplie par l'entreprise et attendre notre autorisation pour signer le contrat (nombre de place dispo + nb d'UE non validées)
- A ce stade, les services administratifs de l'entreprise et du CFA Epure rentrent en contact pour établir la convention entreprise-Ecole
- Dès signature, vous nous transmettez obligatoirement une copie de votre contrat (formulaire d'une page)



Des questions?

Contactez

Guillaume Graton, Responsable Alternance en Entreprise
guillaume.graton@centrale-marseille.fr

Maeva Gardavoire et Martine Justinien, Coordinatrices Pôle pro
pole-pro@centrale-marseille.fr